
[Imprimer](#)

CALENDRIER DU PROJET

Image

[SUR SITE CSNE](#)

Études de conception technique, hydrauliques et environnementales, études des sols (géotechniques, pollutions), archéologie préventive, acquisitions foncières, autorisations réglementaires, aménagements environnementaux, construction du Canal, de ses ouvrages et de ses équipements, ... **la réalisation du Canal Seine-Nord Europe comprend de nombreuses étapes techniques et réglementaires.**

Calendrier du projet

Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Des études de faisabilité à la mise en service, un grand projet comprend **5 phases principales** :

- **Les études préliminaires (EP) puis d'Avant-Projet Sommaire (APS)** confrontent les enjeux environnementaux et techniques afin de définir progressivement (selon la logique « éviter-réduire-compenser ») d'abord un fuseau de passage (1 à 3 km de large au niveau EP) puis un tracé de référence au sein d'une bande d'environ 500 mètres de large (au niveau APS) qui répondent aux objectifs de performance du programme de l'infrastructure ; les études définissent une enveloppe financière prévisionnelle. Elles sont la base de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- **Les études d'Avant-Projet (AVP)** arrêtent le programme de l'infrastructure et détaillent les grandes composantes du projet (ouvrages et équipements). Elles alimentent la procédure d'Autorisation Environnementale..
- **Les études de Projet (PRO)** décrivent les ouvrages et les travaux à réaliser de manière très détaillée. Elles débouchent sur la rédaction des dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- **Les travaux préparatoires** visent à libérer les emprises (déboisements ponctuels, dévoiements réseaux...)
- **Les travaux d'infrastructure** correspondent à la réalisation concrète du projet.

Le tracé du Canal Seine-Nord Europe a été divisé en **6 secteurs techniques** chacun répondant à un calendrier précis.

Les travaux d'infrastructure démarrent en 2022 dans le secteur 1 (Compiègne-Passel) et en 2024 et 2025 dans les secteurs 2,3 et 4, écluses et Pont-Canal de la Somme. Cette phase de chantier concerne :

- les opérations de **terrassement** et le **creusement** du canal,
- la construction des **ouvrages**,
- le rétablissement des **voies de circulation**,
- la phase de **remplissage**.

Secteur 1

Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Secteurs 2, 3 et 4

Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Secteurs 5 et 6

Le secteur 5 qui correspond au secteur dédié aux **écluses**, verra ses premiers travaux commencer en 2024.

Quant au secteur 6 dédié au **Pont-Canal de la Somme**, les travaux débiteront en 2025.

La mise en service est prévue en 2030, après une campagne de contrôles et d'essais de 6 mois environ.